

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 avril 2016

Circulation inter-files : la FFMC et le CNPA s'associent pour la sécurité des usagers de la route

Pratiquée depuis des dizaines d'années, la circulation inter-files est légalisée depuis le 1er février 2016 de manière expérimentale dans onze départements. Afin d'accompagner cette avancée significative pour la mobilité et la sécurité des usagers de deux-roues motorisés (2RM), la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) lancent une grande campagne de sensibilisation.



Expérimentation de la circulation inter-files
Pour une pratique sécurisée et responsable

Circulation inter-files des deux et trois-roues motorisés : pour une pratique sécurisée et responsable

Depuis le 1er février 2016, la circulation inter-files fait l'objet d'une observation en vue de sa légalisation. L'enseigner aux nouveaux conducteurs permettra, à terme, un meilleur partage de la route et une pratique plus sécurisée.
Pour que l'expérience soit un succès, elle doit se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité et de respect de tous les usagers.

Les conditions de pratique

Où ? En Ile-de-France et dans les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de la Gironde.

Quel type de voie ? Les autoroutes et routes à caractéristiques autoroutières à chaussées séparées par un terre-plein central, comportant au minimum 2x2 voies et n'abritant aucun croisement (ni carrefour à feu, ni carrefour giratoire). Entre les deux-voies les plus à gauche.

Quelles conditions de circulation ? La circulation inter-files ne peut être pratiquée qu'en cas de trafic dense, c'est-à-dire lorsque la circulation se sera établie en files ininterrompues de véhicules.

Des règles de sécurité à retenir : les maîtres mots

MODERATION

- Vitesse adaptée à la circulation / 50 km/h maximum

ADAPTATION

- Dès lors que le trafic se fluidifie (+50km/h), réintégrez la voie de circulation normale en utilisant votre clignotant
- Ne doublez pas les autres 2RM dans l'inter-files

CIVISME

- Laissez passer les véhicules qui indiquent leur intention de changer de voie : montrez que vous les avez vu et pris en compte

Pour être respecté, respectez les autres !

- Gardez vos distances avec les 2RM qui circulent moins vite que vous
- Limitez l'usage du klaxon aux situations réellement dangereuses et bannissez les coups de gaz
- Circulez en feu de croisement pour ne pas éblouir les autres conducteurs et gêner leur perception des distances
- Lorsque cela est possible, remerciez les usagers qui s'écartent pour vous laisser passer. Un signe amical est toujours apprécié !

Plus de conseils sur <http://cif.ffmc.fr/>

FFMC **CNPA**
MOTARDS & CITOYENS
Fédération Française des Motards en Colère
Conseil National des Professions de l'Automobile

Respectueux, responsable, expérimenté, en France et en Europe. © FFMC, 2016

Un dispositif de grande ampleur

Plusieurs centaines de milliers de plaquettes d'information seront diffusées aux usagers de 2RM par le réseau des adhérents au CNPA. Plus d'un millier de points de vente sont concernés dans les 11 départements expérimentant la circulation inter-files. Disponible au format numérique sur le site de la FFMC, cette plaquette sera accompagnée de conseils pratiques à destination de l'ensemble des usagers de la route. Assureurs, auto-écoles, médias et usagers de la route du réseau de la FFMC apporteront également leur contribution en diffusant cette plaquette sur tout le territoire.

Des objectifs ambitieux

De nombreux conseils sur la conduite à adopter et les bonnes pratiques de communication entre les usagers sont prodigués afin de les inciter à adopter des comportements sécurisés. Ainsi sensibilisés au partage de la route, ces derniers deviendront ambassadeurs d'une meilleure acceptation de cette

pratique sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la campagne a également pour objectif de rendre notoire le cadre légal de la circulation inter-files aux conducteurs et, ainsi, d'éviter toute déconvenue avec les forces de l'ordre qui avaient été si prompts à observer de près cette pratique.

Pour l'amélioration de la sécurité routière et une meilleure entente entre les différents types de véhicules, les représentants des usagers de deux et trois-roues motorisés ainsi que les professionnels du secteur invitent l'ensemble des acteurs concernés à s'associer à cette campagne.

Retrouvez la plaquette au format numérique et les précieux conseils sur le site internet de la FFMC, à l'adresse : <http://cif.ffmc.fr/>

Contacts presse :

FFMC, service presse – 01 48 18 03 20
CNPA, Attachée de Presse – 01 40 99 55 06